

RCS : NIORT Code greffe : 7901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00022 Numéro SIREN : 325 414 175 Nom ou dénomination : HUBERT
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt 4010

SARL HUBERT

49 RUE DU PUIITS DE LA VILLE
79180 CHAURAY

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2020 au 31/12/2020

Sommaire

Bilan	2
Compte de résultat	5

SARL HUBERT

Bilan

*Certifié conforme
à l'original*

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, flowing 'B' shape.

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.dépréc.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	51 000		51 000	51 000	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	76 195	33 501	42 694	57 194	- 14 500
Autres immobilisations corporelles	176 570	174 741	1 829	2 543	- 714
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	185		185	185	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	3 600		3 600	3 600	
TOTAL (I)	307 365	208 242	99 109	174 521	- 22 610
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 314		1 314	2 351	- 1 037
. Autres	3 536		3 536	4 442	- 906
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	12 436		12 436	14 796	- 2 360
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	17 286		17 286	21 589	- 4 303
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	324 836	208 242	116 594	136 111	- 19 517

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 622 Euros)	7 622	7 622	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	762	762	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-182 214	-182 648	434
Résultat de l'exercice	-20 795	434	- 21 229
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	194 625	194 625	
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)	0	0	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	0	0	
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	306 774	220 569	86 205
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 445	2 277	2 168
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel		85 894	- 85 894
. Organismes sociaux		1 201	- 1 201
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	311 219	309 341	1 878
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	116 594	136 111	- 19 517

SARL HUBERT

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	2 657		2 657	3 353	- 696	-20,76
Production vendue biens						
Production vendue services	60 282		60 282	70 344	- 10 062	-14,30
Chiffres d'affaires Nets	62 940		62 940	73 696	- 10 756	-14,60
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur dépréc., prov. et amort., transfert de charges				3 018	- 3 018	-100
Autres produits			1 242	2 147	- 905	-42,15
Total des produits d'exploitation			64 182	78 861	- 14 679	-18,61
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 496	2 213	283	12,79
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			61 450	56 530	4 920	8,70
Impôts, taxes et versements assimilés			4 956	4 461	495	11,10
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations			15 214	15 214		0,00
Dotations aux dépréciations sur immobilisations						
Dotations aux dépréciations sur actif circulant						
Dotations aux provisions						
Autres charges			863	13	850	N/S
Total des charges d'exploitation			84 979	78 430	6 549	8,35
RESULTAT EXPLOITATION			-20 797	431	- 21 228	N/S
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			2	3	- 1	-33,33
Reprises financ. sur dépréc. et prov., transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers			2	3	- 1	-33,33
Dotations financières aux amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières						
RESULTAT FINANCIER			2	3	- 1	-33,33
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-20 795	434	- 21 229	N/S

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises except. sur dépréc. et provisions, transferts de charges				
Total des produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations except. aux amort., dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits	64 184	78 864	- 14 680	-18,61
Total des charges	84 979	78 430	6 549	8,35
RESULTAT NET	-20 795	434	- 21 229	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

SARL HUBERT

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 Euros

Siège social : 49 RUE DU PUIITS DE LA VILLE

79180 CHAURAY

R.C.S : 325414175

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2021 **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020**

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **une perte de -20 795,21 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-182 214,13 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-203 009,34 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-203 009,34 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de Euros. Il passera ainsi de **-182 214,13 Euros**, à la somme de **-203 009,34 Euros** après affectation.
- Le solde en pour un montant de **0,00 Euros**.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

DEUXIEME RESOLUTION

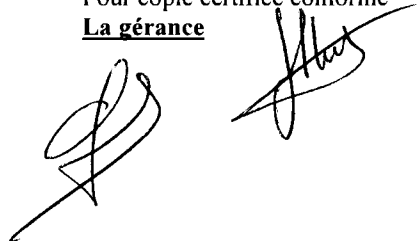
L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **une perte de -20 795,21 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-182 214,13 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-203 009,34 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-203 009,34 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-20 795,21 Euros**. Il passera ainsi de **-182 214,13 Euros**, à la somme de **-203 009,34 Euros** après affectation.
- Le solde en pour un montant de **0,00 Euros**.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Pour copie certifiée conforme
La gérance



SARL HUBERT

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 Euros

Siège social : 49 RUE DU Puits DE LA VILLE

79180 CHAURAY

R.C.S : 325414175

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2021**

Le 30/06/2021,
à 11:00,

Monsieur ANTOINE HUBERT, détenant 125 parts sociales,
Société CLEMENT HUBERT, représentée par Monsieur , détenant 125 parts sociales,
Madame BRIGITTE HUBERT, détenant 125 parts sociales,
Monsieur ALAIN HUBERT, détenant 125 parts sociales,

associés de la société **SARL HUBERT**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur ALAIN HUBERT, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, et affectation des résultats,

- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître **une perte de -20 795,21 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **une perte de -20 795,21 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-182 214,13 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-203 009,34 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-203 009,34 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de Euros. Il passera ainsi de **-182 214,13 Euros**, à la somme de **-203 009,34 Euros** après affectation.
- Le solde en pour un montant de **0,00 Euros**.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'B' shape with a vertical line through it and a horizontal stroke at the bottom.